

Procès verbal

Le mardi 19 mai 2026 à 20 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 13 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Bernadette QUILES.

Secrétaire de la séance : Myriam BOURGY

Présents : Bernadette QUILES, Alain JOLY, Myriam BOURGY, Didier BERNARDI, Luc GRANGEON, Christine MOCH, Nathalie PILANT, Marion POIRIER, Maxime CHARRIE, David HILAIRE, Laurette NOGA

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès verbal de la réunion du 29 avril 2026
- Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Détermination des commissions communales et désignation de leurs membres
- Désignation d'un correspondant défense
- Approbation des statuts modifiés et désignation des représentants à l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)
- RPQS Assainissement collectif : convention d'assistance administrative avec l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24)
- Devis prestation informatique
- Missions et tâches
- Projet d'aménagement de la Bull et subvention au Conseil Départemental de la Dordogne et Europe
- Questions diverses :
 - Entretien assainissement collectif
 - Point voirie avec la CCPSP
 - Locations
 - Proposition de cession à titre gratuit par un habitant de Serres pour un bien immobilier situé sur la commune de Cahuzac (47)

Le quorum étant atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h34. Madame Myriam BOURGY a été désignée secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 29 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (N° DE_2026_033)

CONSIDERANT que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant 24 noms, parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs.

CONSIDERANT que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat

membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

VU l'article 1650 du Code Général des Impôts,

VU l'article L. 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de dresser une liste de présentation de 24 noms de contribuables parmi lesquels le Directeur départemental des finances publiques procédera à la désignation des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la C.C.I.D.

Les personnes proposées sont :

LACOMBE Marina

GRANGEON Luc

QUILES Xavier

MURACCIOLE Annie

DELAGRANGE Marie

RICHIERO Pierre

DESCLOU Isabelle

POIRIER Marion

CONSTANTIN Denise

SAINT-GEORGES Martine

FOURCADE Julien

REGA Hans

CARMEL Frédéric

ROUSSELY Raymond

DE BIASI Serge

RIMAUX Richard

DUMAIL Yves

MAUTORD Laurent

BAROIS Alain

BOURDONNEC Jean-Louis

ARFEUILLE Gilles

CHARRIE Maxime

BLONDEAU Lydie

MOCH Yves

- AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DE LEURS MEMBRES (N° DE _2026_034)

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22,

Le Maire propose à l'assemblée la création des commissions communales suivantes :

- Commission 1 : Finances et Appels d'offres

- Commission 2 : Travaux - Bâtiments communaux - Voirie - Cimetière - Espaces verts
- Commission 3 : Assainissement
- Commission 4 : Environnement - Urbanisme
- Commission 5 : Tourisme - Gîtes
- Commission 6 : Locations communales
- Commission 7 : Communication
- Commission 8 : Lien social - Solidarité
- Commission 9 : Cérémonies - Animations - Evenements

Pour chacune des Commissions sont proposés comme membres :

- Commission 1 : Finances et Appels d'offres (Bernadette QUILES de droit, Alain JOLY, Christine MOCH, Myriam BOURGY)
- Commission 2 : Travaux - Bâtiments communaux - Voirie - Cimetière - Espaces verts (Didier BERNARDI titulaire, Luc GRANGEON suppléant, Maxime CHARRIE membre, Nathalie PILANT membre)
- Commission 3 : Assainissement (Alain JOLY titulaire, Bernadette QUILES suppléante, Didier BERNARDI membre, Luc GRANGEON membre)
- Commission 4 : Environnement - Urbanisme (Bernadette QUILES titulaire, Christine MOCH suppléante, Myriam BOURGY membre, Maxime CHARRIE membre, Luc GRANGEON membre)
- Commission 5 : Tourisme - Gîtes (Myriam BOURGY titulaire, Marion POIRIER suppléante, Bernadette QUILES membre, Christine MOCH membre, Luc GRANGEON membre)
- Commission 6 : Locations communales (Christine MOCH titulaire, Alain JOLY suppléant, Marion POIRIER membre)
- Commission 7 : Communication (Myriam BOURGY titulaire, Nathalie PILANT suppléante, Christine MOCH membre, Luc GRANGEON membre, Marion POIRIER membre)
- Commission 8 : Lien social - Solidarité (Bernadette QUILES titulaire, Christine MOCH suppléante, Myriam BOURGY membre, Didier BERNARDI membre, Luc GRANGEON membre, Marion POIRIER membre)
- Commission 9 : Cérémonies - Animations - Evenements (Marion POIRIER titulaire, Bernadette QUILES suppléante, Myriam BOURGY membre, Nathalie PILANT membre, Luc GRANGEON membre)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

VALIDE les commissions communales et la désignation de leurs membres comme indiqué ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE (N° DE_2026_035)

Madame le Maire donne lecture de la demande de la délégation militaire départementale de la Dordogne qui indique qu'en début de mandat, le conseil municipal désigne un correspondant défense, dont le rôle est de développer des liens entre la Nation et les Forces armées, et promouvoir l'esprit de défense auprès des administrés.

La mission du correspondant défense s'organise autour de trois axes:

- la politique de défense

- le parcours citoyen
- la mémoire et le patrimoine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **DESIGNE** Monsieur Didier BERNARDI, "Correspondant Défense" Dordogne.

Délibération : adoptée

APPROBATION DES STATUTS MODIFIES ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE (ATD24) (N° DE_2026_036)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que la collectivité a adhéré à l'ATD 24,

La Maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Elle rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

DESIGNE :

Représentant Titulaire : Bernadette QUILES, Maire

Représentant Suppléant désigné dans l'ordre du tableau, Alain JOLY, 1er adjoint.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

Délibération : adoptée

RPQS ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AVEC L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE (ATD24) (N° DE_2026_037)

Madame le Maire rappelle que la commune a mis en place un service d'assainissement collectif. Elle informe que la production d'un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) est une obligation réglementaire, que l'exploitation des ouvrages soit réalisée en régie ou par le biais d'un délégataire. Ce document constitue une synthèse à la fois technique et financière du service rendu et doit permettre l'information du public.

La production des indicateurs et leur saisie se réalise sur la plate-forme SISPEA. Le RPQS doit être présenté et adopté en conseil municipal au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et déposé en préfecture avant le 30 juin.

A ce jour, la commune ne rédige pas de RPQS. De ce fait, l'ATD24 propose à la commune de conventionner à partir de cette année, pour une mission d'assistance administrative afin de répondre aux obligations réglementaires imposées aux autorités organisatrices de la Compétence Assainissement Collectif.

Madame le maire donne lecture de la convention proposée par l'ATD24.

Les missions proposées contiennent :

- la rédaction du RPQS
- la saisie des indicateurs sur SISPEA
- Un accompagnement à la télédéclaration à l'Agence de l'Eau

En contrepartie de ces missions, la commune versera annuellement à l'ATD24, la contribution définie et votée par le Conseil d'Administration : tarification 2026 - 770.00 € HT la 1ère année, puis 400.00 € HT les années suivantes, révisable sans donner lieu à avenant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de confier la mission RPQS à l'ATD24 selon les conditions énoncées dans la convention proposée et jointe à la présente délibération
- AUTORISE Madame le maire à signer ladite convention.

Délibération : adoptée

DEVIS PRESTATION INFORMATIQUE (N° DE_2026_038)

Madame le Maire informe qu'il est nécessaire de revoir le fonctionnement informatique de la mairie, notamment en matière de réseau, changement du moniteur "élu" permettant les réunions et les formations en visio conférence, et pack office très vétuste.

Un devis a été demandé à la Société XEFI, qui avait déjà procédé à l'installation du matériel informatique existant.

Le montant du devis s'élève à 772.18 € TTC:

- 1 moniteur multimédia
- 2 barrettes mémoire 8 GO
- 2 packs OFFICE Home
- Installation windows 11 sur poste élus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le devis de la Société XEFI pour un montant de 772.18 € TTC.
- Charge Madame le Maire de signer ledit devis.

Délibération : adoptée

- **Missions et tâches** : les membres du conseil municipal désireux de se positionner sur le tableau des tâches et des missions ont été inscrits. Mme Marie DELAGRANGE et M. Laurent FOURNIER seront contactés pour savoir s'ils souhaitent assurer quelques tâches. Mme Christine MOCH tient à jour le tableau des tâches et missions.

- **Projet d'aménagement de la Bull et subvention au Conseil Départemental de la Dordogne et Europe** : rencontre avec deux architectes (suppléante M. SOBAC Alain à Miramont de Guyenne et l'agence Hébert à Montagne, Gironde). L'ATD24 sera contacté pour obtenir une lettre de mission, afin que chacun des architectes puisse répondre sur une même base de critères et de données. Le dossier de demande de subvention auprès de la région avance.

- **Questions diverses :**

- **Entretien assainissement collectif** : hydrocurage réalisé ce jour sur une partie du réseau d'assainissement collectif : cette année, lotissement Versailles, puis 1/4 du réseau chaque année.
- **Point voirie avec la CCPSP** : rencontre avec M. Pascal MARTY, vice président à la CCPSP en charge de la voirie. Un tour des routes a été réalisé, fossés, afin de planifier les futurs travaux. Un mail avec photos a été transmis à la CCPSP. Un rendez-vous sera fixé avec le technicien de la voirie, M. Charnier. Entrevue avec ETR prévu pour le lancement des travaux de voirie communale.
- **Locations** : les attestations d'assurance ont été demandées à tous les locataires. Mme BOURGY et Mme MOCH ont rendez-vous avec Mme DEHEZ, concernant la location des gîtes, pour faire un point, et à l'automne, un nouveau point sera réalisé concernant la nouvelle convention. Un point est fait également sur les restes à percevoir des locations, dont un logement pour lequel la dette s'élève à 3793.00 €. Question du non paiement du loyer peut-il permettre un non renouvellement du bail de location ? Contacts pris avec l'ADIL 24, l'ATD24 service juridique, pour trouver des solutions. Mise en place d'un échéancier entre le locataire et le comptable public au mois de mars : à voir si tenu dans la durée. Une proposition de rendez-vous avec le (la) locataire sera faite, pour refaire un point. Le (la) locataire peut venir accompagné d'une tierce personne.

Mme le Maire va contacter trois entreprises pour obtenir de nouveaux devis, concernant l'entretien et le nettoyage des toitures du logement à Montguyard et de la mairie.

- **Proposition de cession à titre gratuit par un habitant de Serres pour un bien immobilier situé sur la commune de Cahuzac (47)**: une visite de la maison a été réalisée. L'immeuble est en mauvais état. Le conseil municipal remercie le propriétaire, mais n'est pas en mesure d'accepter et d'assumer ce projet dans une commune autre.
- **INFORMATIONS DIVERSES**: tonte dans le lotissement Versailles prévue le jeudi qui suit la présente réunion. Fête des voisins samedi 30 mai à 12h00, dans le parc de la salle des fêtes, avec apéritif offert par la municipalité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Bernadette QUILLES
Président de séance

Myriam BOURGY
Secrétaire de séance